



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

GUIDE ÉTUDIANT

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

À L'INTENTION DE LA CLIENTÈLE ÉTUDIANTE DE
2^E CYCLE

CHEMINEMENT DE TYPE RECHERCHE

Automne 2020

MOT DE BIENVENUE

Respectivement à titre de vice-doyen et à titre de directeur du programme de maîtrise, et au nom de toutes nos collègues et de tous nos collègues de la Faculté des sciences de l'activité physique (FASAP), c'est avec plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue.

Entreprendre un programme de maîtrise et surtout, le mener à terme avec succès, constitue un projet d'envergure qui doit absolument rassembler un certain nombre de conditions gagnantes, notamment l'engagement au plan académique, professionnel et personnel, tant de la part de l'étudiante et de l'étudiant que de la directrice ou du directeur de recherche.

Ce guide des études a été élaboré **pour le cheminement de type recherche** à titre d'outil de référence pour les étudiantes et les étudiants, mais aussi pour les membres du corps professoral. Tenu à jour régulièrement, il devrait répondre à leurs interrogations et les accompagner tout au long du programme d'études à la maîtrise d'autant qu'un changement important est apporté à partir du présent trimestre d'automne. **Il est à noter que les formulaires requis pendant tout le parcours de formation pour le cheminement de type recherche sont dorénavant accessibles sur une nouvelle plateforme de gestion des formulaires (Gestform) à laquelle les étudiantes et les étudiants accèdent par le biais de leur portail étudiant respectif.**

Bon succès!

Alain Delisle, Ph. D.

Vice-Doyen

Faculté des sciences de l'activité physique

Pierre-Michel Bernier, Ph. D.

Directeur du programme de maîtrise

Faculté des sciences de l'activité physique

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	5
1. Programme de maîtrise avec cheminement de type recherche en sciences de l'activité physique offert à la FASAP	6
1.1. Description sommaire du programme	6
1.2. Objectifs du programme.....	6
1.2.1. Objectifs généraux :	6
1.2.2. Objectifs spécifiques pour le cheminement de type recherche :	7
1.3. Compétences visées et finalités de formation	7
1.4. Durée des études.....	7
1.5. Structure du programme.....	8
1.6. Activités pédagogiques (AP)	9
1.7. Étapes chronologiques d'un dossier étudiant à franchir pendant tout le parcours de formation en cheminement de type recherche (DORÉNAVANT avec la PLATEFORME GESTFORM ACCESSIBLE par le PORTAIL ÉTUDIANT)	10
1.8. La recherche à la FASAP.....	16
1.8.1. Intervention éducative en activité physique et santé (IEAPS)	16
1.8.2. Kinésiologie, santé et vieillissement (KSV).....	16
1.8.3. Neuromécanique et ergonomie (NERG)	17
2. Principaux débouchés en matière de poursuite d'études supérieures au troisième cycle...	18
3. Membres du corps professoral de la FASAP habilités à diriger des étudiants et des étudiantes dans ce programme de maîtrise	18
4. Calendrier en vigueur à la FASAP applicable à ce programme	18
5. Services offerts à la FASAP	19
5.1. Services informatiques	19
5.2. Crédits d'impression et postes informatiques	19
5.3. Bureaux de travail.....	19
5.4. Salon des étudiants gradués.....	19
5.5. Mesures d'accommodement.....	20
6. Comités facultaires pertinents pour la maîtrise.....	20

6.1. Comité de programme	20
6.1.1. Membres de ce comité pour l'année 2020-2021.....	20
6.2. Comité des études supérieures :	20
6.2.1. Membres de ce comité pour l'année 2020-2021 :	21
7. Foire aux questions	22
Index.....	26
Annexe 1.....	27
Les politiques, normes, directives, procédures et règlements :	27
Politiques en vigueur à l'Université de Sherbrooke et notamment :	27
Règlements en vigueur à l'Université de Sherbrooke et notamment :	27
Directives, normes et procédures en vigueur à l'Université de Sherbrooke et notamment :	27
Autres documents pertinents à consulter tout au long du parcours de formation :	27
Annexe 2.....	28
Grilles de conception du parcours de formation pour le cheminement de type recherche selon la concentration choisie	28
Annexe 3.....	32
Plan d'activité pédagogique d'un Mémoire	32

INTRODUCTION

Ce guide des études du programme de maîtrise en cheminement de type recherche se veut une aide pour l'étudiante et pour l'étudiant, mais ne se substitue pas aux politiques, normes, directives, procédures et règlements de l'Université de Sherbrooke de même qu'aux documents complémentaires analogues de la FASAP actuellement en vigueur (voir l'annexe I pour la liste de ces documents pertinents).

Le but de ce guide est essentiellement de fournir des informations consolidées pour favoriser une meilleure intégration de l'étudiante et de l'étudiant dans le parcours de son projet d'études de deuxième cycle à la FASAP et particulièrement pour faciliter l'établissement de son plan de formation dans le programme de maîtrise avec un cheminement de type recherche.

L'intégration de la nouvelle plateforme technologique Gestform dans le portail étudiant vise justement cette prise en charge où chaque personne étudiante, inscrite en cheminement de type recherche à partir du trimestre d'automne 2020, assume davantage la maîtrise d'œuvre de l'avancement des éléments constituant son plan de formation, dont les activités pédagogiques de son parcours de formation. Chaque étudiante et chaque étudiant initiera dorénavant la soumission de plusieurs formulaires facultaires administratifs nécessaires pour pouvoir franchir les différentes étapes chronologiques de son programme d'études afin de les faire approuver par chacune des différentes instances requises et clairement identifiées sur chaque formulaire.

Comme la version électronique de ce guide est toujours disponible sur le site de la FASAP <https://www.usherbrooke.ca/fasap/etudiants/documents-et-formulaires/guides-et-normes/>, dans un souci de préservation de l'environnement et d'une préoccupation de développement durable, il est conséquemment souhaitable de n'imprimer que les pages dont vous aurez vraiment besoin.

En terminant et dans une optique d'amélioration continue, nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et de vos suggestions au sujet de ce nouveau guide de manière à pouvoir le bonifier et encore mieux l'adapter ainsi à vos besoins. Les personnes concernées par vos propos et leurs coordonnées apparaissent à la fin de la section intitulée [Foire aux questions](#).

ÉTHIQUE ET CODE DE VIE

La FASAP désire contribuer à former de meilleures personnes, mais aussi de meilleures professionnelles et de meilleurs professionnels en sciences de l'activité physique. Le développement d'une conscience éthique teinte les divers programmes de formation à la FASAP. Cette conscience éthique est basée sur trois valeurs fondamentales auxquelles la FASAP réfère et qui nous semblent importantes : l'engagement, le respect et l'excellence collective. Par ailleurs, cette conscience éthique s'appuie sur des principes qui justifient les actions conséquentes. En ce sens, chaque personne membre de la FASAP est invitée à s'engager activement dans un processus personnel, académique et professionnel de responsabilisation. Il est donc de la responsabilité de chaque étudiante et de chaque étudiant de s'approprier [la mission et la vision de la FASAP, mais surtout ses valeurs de référence](#) qui orientent les actions facultaires.

1. PROGRAMME DE MAÎTRISE AVEC CHEMINEMENT DE TYPE RECHERCHE EN SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE OFFERT À LA FASAP

Directeur : Pierre-Michel Bernier, Ph. D.
Professeur
819 821-8000 poste 62731
819 821-7970 (télécopieur)
Pierre-Michel.Bernier@USherbrooke.ca

1.1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROGRAMME

Nombre de crédits : 45
Régime des études : Régime régulier à temps complet
Dates limites pour déposer une demande d'admission : 1^{er} juin (pour le trimestre d'automne)
1^{er} novembre (pour le trimestre d'hiver)
1^{er} mars (pour le trimestre d'été)
Grade : Maître ès sciences. M. Sc.
Programme offert au : Campus principal de Sherbrooke
Condition générale d'admission : Détenir un grade de 1^{er} cycle en kinésiologie, en éducation physique ou toute autre formation jugée équivalente.
Conditions et exigences particulières d'admission : Avoir maintenu au 1^{er} cycle une moyenne cumulative de 2,7 dans un système de notation dont la note est de 4,3 ou avoir obtenu des résultats académiques jugés équivalents.
Avoir préalablement identifié une personne membre du corps professoral de la FASAP ayant accepté de superviser vos travaux de recherche.

1.2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

1.2.1. Objectifs généraux :

- Développer ses aptitudes d'analyse, de synthèse et de jugement critique;
- Approfondir et élargir ses connaissances afin de mieux comprendre l'être humain en mouvement, le mouvement qu'il produit, son apprentissage et les modes d'intervention qui le favorisent;
- Augmenter ses connaissances relatives à différentes méthodes et techniques de recherche et apprendre à les utiliser.

1.2.2. Objectifs spécifiques pour le cheminement de type recherche :

- Développer ses connaissances et aptitudes de recherche dans un des domaines des sciences de l'activité physique;
- Acquérir la maîtrise de techniques de recherche spécifiques du domaine choisi.

1.3. COMPÉTENCES VISÉES ET FINALITÉS DE FORMATION

- Exercer un regard critique par rapport à la littérature scientifique, professionnelle et populaire dans le secteur des sciences de l'activité physique;
- Élaborer et mettre en œuvre une démarche de recherche dont chacune des étapes respecte les exigences scientifiques;
- Communiquer oralement et par écrit les résultats de la recherche scientifique, dans le domaine des sciences de l'activité physique, auprès d'auditoires variés.

Également, nous vous invitons à consulter les [finalités de formation](#) applicables à un programme de maîtrise à l'Université de Sherbrooke, énoncées dans le *Règlement des études* (Règlement 2575-009).

1.4. DURÉE DES ÉTUDES

Tel que le *Règlement des études* le stipule, la durée des études est la période au terme de laquelle l'étudiante ou l'étudiant doit avoir satisfait à toutes les exigences de son programme d'études incluant, le cas échéant, le dépôt initial de sa production de fin d'études (mémoire). Le tableau qui suit présente la durée maximale des études pour un programme de maîtrise avec cheminement de type recherche. Cette durée fixe la limite permise de la durée des études, mais il est évidemment souhaitable que cette durée soit plus courte.

Maîtrise de type recherche (45 crédits)	Temps complet
	12 trimestres/4 ans

1.5. STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise en cheminement de type recherche à la FASAP permet un cheminement dans trois concentrations :

1. **Intervention éducative en activité physique et santé (IEAPS)**
2. **Kinésiologie, santé et vieillissement (KSV)**
3. **Neuromécanique et ergonomie (NERG)**

Ces trois concentrations sont alignées avec les axes stratégiques de recherche développés à la FASAP, présentées plus en détails à la section 1.8. La répartition des activités pédagogiques obligatoires à option et au choix pour chacune des trois concentrations est présentée à la figure 1. Le trimestre auquel chaque activité pédagogique est habituellement offerte est également présenté.

Il est à noter que plusieurs activités pédagogiques du programme sont offertes de manière tutorale. Une activité tutorale est une activité pédagogique à laquelle doit s'inscrire l'étudiante ou l'étudiant et qui s'effectue **sur une base individuelle** sous la supervision pédagogique d'une personne membre du corps professoral. Ces activités pédagogiques sont également identifiées à la figure 1.

Toute activité pédagogique de nature tutorale doit faire l'objet d'une inscription en remplissant le formulaire « Inscription à une activité pédagogique tutorale » situé sur la plateforme Gestform et accessible par le biais du portail étudiant.

Toute activité pédagogique au choix, offerte hors de la FASAP, doit aussi faire l'objet d'une inscription en remplissant le formulaire « Inscription à une activité pédagogique (hors-FASAP) » situé sur la plateforme Gestform et accessible par le biais du portail étudiant.

1.6. ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES (AP)

Intervention éducative en activité physique et santé	Kinésiologie, santé et vieillissement	Neuromécanique et ergonomie
Obligatoires tronc commun (3 crédits) EPK 804 Méthodes d'investigation (3 cr.)	Obligatoires tronc commun (3 crédits) EPK 804 Méthodes d'investigation (3 cr.)	Obligatoires tronc commun (3 crédits) EPK 804 Méthodes d'investigation (3 cr.)
Activités obligatoires (24 crédits) EPK 807 Mémoire (18 cr.) EPK 815 Contexte théor. et méthodo. (1 cr.) EPK 816 Prés. finale du mémoire (1 cr.) EPK 870 Sém. en intervention en act. Phys. (3 cr.) EPK 892 Problématique d'une recherche (1 cr.)	Activités obligatoires (39 crédits) EPK 808 Séminaire de lecture I (2 cr.) EPK 809 Séminaire de lecture II (2 cr.) EPK 815 Contexte théor. et méthodo. (1 cr.) EPK 816 Présentation finale du mémoire (1 cr.) EPK 817 Mémoire (24 cr.) EPK 827 Méthodes statistiques (3 cr.) EPK 861 Méthodo. éval. en vieillissement (2 cr.) EPK 862 Vieillessement du syst. endocrinien (1 cr.) EPK 863 Vieillessement du syst. Cardioresp. (1 cr.) EPK 864 Vieillessement du syst. nerveux (1 cr.) EPK 865 Vieillessement du syst. Musculos. (1 cr.)	Activités obligatoires (33 crédits) EPK 808 Séminaire de lecture I (2 cr.) EPK 809 Séminaire de lecture II (2 cr.) EPK 815 Contexte théor. et méthodo. (1 cr.) EPK 816 Prés. finale du mémoire (1 cr.) EPK 817 Mémoire (24 cr.) EPK 827 Méthodes statistiques (3 cr.)
Activité pédagogique à option (3 crédits) EPK 826 Méthodes qualitatives de recherche (3 cr.) EPK 827 Méthodes statistiques (3 cr.)		Activités à option (6 crédits) EPK 823 Électrom. : force et fatigue musc. (3 cr.) EPK 880 Neuromécanique (3 cr.) EPK 881 Bioméc. du mouv. humain (3 cr.) EPK 882 Trait. et visualisation de données (3 cr.) EPK 883 Analyse de postes de travail (3 cr.) EPK 884 Modél. Neuromusculos. (3 cr.) EPK 885 Contrôle sensorimoteur (3 cr.)
Activités au choix (15 crédits) EPK 810 Activité d'application I (3 cr.) EPK 811 Activité d'intégration I (3 cr.) EPK 833 Supervision en activité physique (3 cr.) EPK 834 Indiv. de l'intervention en act. Phys. (3 cr.) EPK 845 Aspects nutritionnels en act. Phys. (3 cr.) EPK 856 Lectures dirigées (3 cr.) EPK 857 Activité d'application II (3 cr.) EPK 858 Activité d'intégration II (3 cr.) EPK 859 Projet d'études individuel (3 cr.) EPK 871 Intervention en activité physique (3 cr.) EPK 872 Apprendre en situation d'act. Phys. (3 cr.)	Activités au choix (3 crédits) EPK 810 Activité d'application I (3 cr.) EPK 811 Activité d'intégration I (3 cr.) EPK 835 Éval. compos. cap. cardio. (3 cr.) EPK 837 Kinésiologie clinique (3 cr.) EPK 856 Lectures dirigées (3 cr.) EPK 857 Activité d'application II (3 cr.) EPK 858 Activité d'intégration II (3 cr.) EPK 859 Projet d'études individuel (3 cr.)	Activités au choix (3 crédits) EPK 810 Activité d'application I (3 cr.) EPK 811 Activité d'intégration I (3 cr.) EPK 856 Lectures dirigées (3 cr.) EPK 857 Activité d'application II (3 cr.) EPK 858 Activité d'intégration II (3 cr.) EPK 859 Projet d'études individuel (3 cr.)
Offert à l'automne	Offert à l'hiver	Activité tutorale
	Automne et hiver	

Figure 1. Activités pédagogiques offertes dans chacune des trois concentrations et présentées selon le trimestre dans lequel elles sont habituellement offertes, tutorales ou non.

1.7. ÉTAPES CHRONOLOGIQUES D'UN DOSSIER ÉTUDIANT À FRANCHIR PENDANT TOUT LE PARCOURS DE FORMATION EN CHEMINEMENT DE TYPE RECHERCHE (DORÉNAVANT AVEC LA PLATEFORME GESTFORM ACCESSIBLE PAR LE PORTAIL ÉTUDIANT)

Le tableau qui suit est présenté comme outil de travail afin de vous aider à cheminer efficacement en franchissant systématiquement toutes les étapes importantes de votre parcours de formation. N'hésitez pas à le consulter de manière régulière.

Étape à franchir chronologiquement	Quand et/ou comment	Personnes responsables à chaque étape	Informations complémentaires
1. Identification d'une direction de recherche pour toute la durée de son parcours de formation	Avant de déposer une demande d'admission (condition particulière d'admission au programme de maîtrise)	L'étudiante ou l'étudiant avec l'approbation de la personne membre du corps professoral qui agira à titre de directrice de recherche ou de directeur de recherche	Direction de recherche assumée par une personne membre du corps professoral de la FASAP Une professeure associée ou un professeur associé peut s'investir pour assumer une codirection ou encore pour l'évaluation interne dans un jury, mais ne peut habituellement pas agir seule ou seul à la direction.
2. Inscription à chaque activité pédagogique du parcours de formation	Au moment où la FASAP invite à l'inscription, généralement un (1) mois avant le début d'un trimestre pendant tout le parcours de formation	L'étudiante ou l'étudiant	Toute activité pédagogique, <u>même de nature tutorale</u> , doit faire l'objet d'une inscription. Le formulaire « Inscription à une activité pédagogique tutorale » est situé sur la plateforme Gestform et accessible par le biais du portail étudiant.
3. Établissement d'une entente relative à la relation d'encadrement	Le plus tôt possible au début du premier trimestre d'études	L'étudiante ou l'étudiant, sa direction de recherche et, s'il y a lieu, sa codirection de recherche	Le formulaire « Entente relative à la relation d'encadrement » est situé sur la plateforme Gestform et accessible par le biais du portail étudiant.
4. Établissement d'un plan de formation avec mise à jour périodique recommandée (plan de formation et grille de conception du parcours de formation en annexe du plan)	Le plus tôt possible, mais au plus tard au moment où le choix des activités pédagogiques pour le deuxième trimestre d'études est approuvé par la direction de recherche de l'étudiante ou de l'étudiant	L'étudiante ou l'étudiant, sa direction de recherche et, s'il y a lieu, sa codirection de recherche	Le plan de formation devrait également être discuté avec les membres du comité de mentorat lors de la première rencontre. Le plan de formation et la grille de conception du parcours de formation correspondant à la concentration se trouvent sur la plateforme Gestform et sont accessibles par le biais du portail étudiant.

<p>5. Constitution d'un comité de mentorat et réalisation de la première rencontre de ce comité</p>	<p>Le plus tôt possible, mais au plus tard au moment de l'inscription aux activités pédagogiques pour le deuxième trimestre d'études</p>	<p>L'étudiante ou l'étudiant, sa direction de recherche et, s'il y a lieu, sa codirection de recherche</p>	<p>Le comité de mentorat doit être constitué d'au moins deux (2) personnes, dont la direction de recherche et, s'il y a lieu, la codirection de recherche. Une (1) autre personne (membre interne) doit être membre du corps professoral de la FASAP et provenir d'une autre concentration que celle de l'étudiante ou de l'étudiant. Si désirée, une (1) personne externe à la FASAP peut être membre au lieu d'une personne membre interne.</p> <p>Le formulaire « Proposition d'un comité de mentorat » est situé sur la plateforme Gestform et accessible par le biais du portail étudiant.</p> <p>L'étudiante ou l'étudiant a la responsabilité de planifier chaque rencontre du comité de mentorat et de préparer un projet d'ordre du jour. Le principal objectif de cette première rencontre devrait être de discuter du plan de formation et du projet de recherche.</p> <p>Le formulaire « Rencontre du comité de mentorat : Préparation et compte rendu » est situé sur la plateforme Gestform et accessible par le biais du portail étudiant.</p>
<p>6. Constitution du jury pour l'évaluation du contexte théorique et méthodologie (EPK815)</p>	<p>Le plus tôt possible, mais au plus tard lors de l'inscription à l'activité pédagogique EPK815</p>	<p>L'étudiante ou l'étudiant et sa direction de recherche</p>	<p>Le formulaire « EPK815 Contexte théorique et méthodologie Proposition du jury » est situé sur la plateforme Gestform et accessible par le biais du portail étudiant.</p> <p>Ce formulaire doit être remis au plus tard vingt (20) jours ouvrables soit quatre (4) semaines avant la date prévue de la présentation publique.</p> <p>Le jury est composé de la direction de recherche et, s'il y a lieu, de la codirection de recherche. S'il n'y a pas de codirection de recherche, une évaluatrice ou un évaluateur interne doit faire partie du jury. Cette personne doit être membre du corps professoral de la FASAP.</p> <p>Une personne doit finalement agir à la présidence de ce jury. Elle doit être membre du corps professoral de la FASAP. La personne membre interne peut agir à la présidence du jury.</p>

<p>7. Présentation publique du contexte théorique et méthodologie (EPK815)</p>	<p>Habituellement avant la fin du quatrième trimestre d'études</p>	<p>L'étudiante ou l'étudiant et sa direction de recherche, la commis aux affaires académiques et les membres du jury</p>	<p>L'étudiante ou l'étudiant et sa direction de recherche doivent s'assurer que la direction de programme possède toutes les informations requises pour pouvoir procéder à l'invitation à cette présentation publique :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nom de l'étudiante ou de l'étudiant 2. Matricule étudiant 3. Titre de la présentation publique 4. Nom et rôle de chaque membre du jury incluant la présidence 5. Date, heure, local réservé pour cette présentation <p>Pour réserver un local, par courriel : etude-sup.fasap@usherbrooke.ca</p> <p>N. B. La direction de programme procède à l'invitation au plus tard deux semaines avant la date prévue pour la présentation publique.</p> <p>Le formulaire d'évaluation (EPK815) n'est pas accessible sur Gestform. Il sera acheminé directement aux membres du jury par la commis aux affaires académiques.</p>
<p>8. Deuxième rencontre du comité de mentorat</p>	<p>Après l'étape complétée de la présentation publique du contexte théorique et méthodologie (EPK815)</p>	<p>L'étudiante ou l'étudiant</p>	<p>L'étudiante ou l'étudiant a la responsabilité de planifier cette deuxième rencontre et de préparer un projet d'ordre du jour. Le principal objectif de cette deuxième rencontre devrait être d'échanger sur la planification déjà établie (plan de formation et parcours de formation) et de la suite à donner au projet de recherche.</p> <p>Le formulaire « Rencontre du comité de mentorat : Préparation et compte rendu » est situé sur la plateforme GestForm et accessible par le biais du portail étudiant.</p>
<p>9. Obtention des approbations requises en matière d'éthique (recherche avec sujets humains)</p>	<p>Habituellement à la suite de la réussite de la présentation du contexte théorique et méthodologie (EPK815)</p>	<p>L'étudiante ou l'étudiant et sa direction de recherche</p>	<p>Le certificat d'éthique obtenu devra être annexé au mémoire <u>lors du dépôt final</u>.</p>
<p>10. Troisième rencontre du comité de mentorat</p>	<p>Selon les besoins de l'étudiante ou de l'étudiant (non obligatoire)</p>	<p>L'étudiante ou l'étudiant</p>	<p>L'étudiante ou l'étudiant a la responsabilité de planifier cette troisième rencontre et de préparer un projet d'ordre du jour. Le principal objectif de cette troisième rencontre devrait être d'échanger sur l'avancement de la rédaction du mémoire en fonction de la planification initialement établie dans le plan de formation et de préciser si des ajustements sont maintenant nécessaires.</p> <p>Le formulaire « Rencontre du comité de mentorat : Préparation et compte rendu » est situé sur la plateforme Gestform et accessible par le biais du portail étudiant.</p>

<p>11. Constitution du jury pour l'évaluation du mémoire (EPK807 pour IEAPS et EPK817 pour KSV ou NERG)</p>	<p>Au plus tard deux (2) semaines avant la date du dépôt initial</p>	<p>L'étudiante ou l'étudiant et sa direction de recherche</p>	<p>Le jury doit être constitué de trois (3) personnes soit une (1) personne de l'équipe de direction de recherche (direction <u>ou</u> codirection), une (1) personne membre du corps professoral de la FASAP à titre de membre interne et une (1) personne évaluatrice externe à la FASAP.</p> <p>La constitution du jury doit être préalablement approuvée par la direction de programme. Pour ce faire, un formulaire « Organisation du jury pour l'évaluation du mémoire » est situé sur la plateforme GestForm et accessible par le biais du portail étudiant.</p> <p>Une (1) personne membre du corps professoral de la FASAP doit également être proposée pour agir à la présidence du jury lors de la présentation publique (soutenance du mémoire). La personne évaluatrice interne peut également assumer ce rôle.</p>
<p>12. Transmission des coordonnées provisoires (date et heure) de la présentation publique du mémoire</p>	<p>Au plus tard lors du dépôt initial du mémoire</p>	<p>L'étudiante ou l'étudiant et sa direction de recherche</p>	<p>Transmettre l'information à la commis aux affaires académiques etude-sup.fasap@usherbrooke.ca qui se chargera d'effectuer la réservation d'un local approprié (visioconférence ou non selon ce qui sera demandé).</p>
<p>13. Dépôt initial du mémoire</p>	<p>Habituellement au début du sixième trimestre d'études et au plus tard huit (8) semaines avant la date prévue pour la présentation publique (soutenance du mémoire)</p>	<p>L'étudiante ou l'étudiant et sa direction de recherche</p>	<p>Le formulaire « Autorisation du dépôt initial » est situé sur la plateforme GestForm et accessible par le biais du portail étudiant.</p> <p>Lors de ce dépôt initial, le mémoire (formats Word et PDF) doit être joint au formulaire « Autorisation du dépôt initial » à soumettre.</p> <p>Si le mémoire déposé est un mémoire par article(s), deux autres formulaires, également situés sur la plateforme GestForm, doivent aussi être remplis puis joints en fichiers joints lors de la soumission du formulaire « Autorisation du dépôt initial » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire « <i>Autorisation d'intégrer un article dans un mémoire</i> » dûment complété par chaque coautrice et coauteur pour chaque article et intégré dans le mémoire là où c'est requis; • Formulaire « <i>Autorisation de rédaction du mémoire par article(s)</i> ». <p>L'inscription de l'étudiante ou de l'étudiant sera placée en évaluation si le dépôt initial s'effectue avant : 15 sept. /21 janv. /21 mai.</p>

14. Évaluation du mémoire	Les membres du jury disposent de vingt (20) jours ouvrables pour remettre leur évaluation incluant leurs demandes de corrections mineures ou majeures. Dans le cas où la période d'évaluation comprend la période des Fêtes, le délai accordé aux membres du jury est de trente (30) jours ouvrables. Dans le cas où la période d'évaluation comprend la période estivale des vacances annuelles, le délai accordé est de quarante (40) jours ouvrables.	La commis aux affaires académiques puis chaque membre du jury	La transmission de la documentation, destinée à chaque membre du jury (mémoire déposé en formats Word et PDF + formulaire d'évaluation), est effectuée par la commis aux affaires académiques en dehors de la plateforme Gestform puisqu'il s'agit d'un processus d'évaluation comme ce fut le cas avant pour EPK815 et comme ce sera aussi le cas pour EPK816.
15. Présentation finale du mémoire (EPK816)	Deux (2) semaines après que les membres du jury aient remis leurs dernières évaluations du mémoire (dépôt initial) et dernières demandes de corrections afférentes	L'étudiante ou l'étudiant, les membres du jury, la présidence du jury et la commis aux affaires académiques	<p>L'étudiante ou l'étudiant et sa direction de recherche doivent s'assurer que la direction de programme possède toutes les informations requises pour pouvoir procéder à l'invitation à cette présentation publique (soutenance du mémoire) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nom de l'étudiante ou de l'étudiant 2. Matricule étudiant 3. Titre de la présentation publique 4. Nom et rôle de chaque membre du jury incluant la présidence 5. Date, heure, local réservé pour cette présentation <p>Pour réserver un local, par courriel : etude-sup.fasap@usherbrooke.ca</p> <p>N. B. La direction de programme procède à l'invitation au plus tard deux (2) semaines avant la date prévue pour la présentation publique.</p> <p>Les membres du jury doivent porter un jugement au sujet de la présentation finale du mémoire et transmettre le formulaire « Évaluation de la présentation finale » par le biais de la présidence du jury à : etude-sup.fasap@usherbrooke.ca</p>

<p>16. Dépôt final du mémoire</p>	<p>Au plus tard huit (8) semaines après la date de la présentation finale du mémoire (EPK816)</p>	<p>L'étudiante ou l'étudiant et sa direction de recherche</p>	<p>Le formulaire « Autorisation du dépôt final » est situé sur la plateforme Gestform et accessible par le biais du portail étudiant.</p> <p>Lors du dépôt de la <u>version finale approuvée par la direction de recherche</u> du mémoire sur la plateforme Savoirs UdeS, l'étudiante ou l'étudiant ne doit pas oublier de convertir le fichier PDF en format PDF/A (procédures inscrites sur cette plateforme).</p> <p>Seulement si désirée par l'étudiante ou l'étudiant, toute copie en version papier à relier officiellement, selon le gabarit institutionnel en vigueur, doit aussi être déposée en version papier imprimée, recto verso non reliée lors de ce dépôt final au bureau (A8-202) de la technicienne en administration.</p> <p>Tous les frais de reliure (25 \$ pour chaque copie à relier) sont payables lors du dépôt final en argent comptant ou par chèque personnel émis à l'ordre de l'Université de Sherbrooke.</p> <p>Les délais de production de reliure sont généralement de quelques semaines. La FASAP avisera l'étudiante ou l'étudiant dès la réception du ou des document(s) relié(s).</p>
-----------------------------------	---	---	--

1.8. LA RECHERCHE À LA FASAP

<https://www.usherbrooke.ca/fasap/recherche/la-recherche-a-la-fasap/>

Les étudiantes et les étudiants sont invités à prendre l'initiative pour discuter avec des [membres du corps professoral](#) au sujet d'une ou de quelques thématiques dans le but de cadrer l'objet de leur production de fin d'études (essai).

Voici les trois créneaux stratégiques de recherche :

1.8.1. Intervention éducative en activité physique et santé (IEAPS)

Avec les professeures Sylvie Beaudoin, Véronique Boudreault et Pascale Morin et les professeurs Félix Berrigan, David Bezeau, Jean-François Desbiens, Martin Roy, Sylvain Turcotte, Louis Vaillancourt et François Vanderclayen.

Axes de recherche :

- L'identification des perceptions des acteurs (intervenant, apprenant, administrateur, autre) en exercice ou futurs intervenants quant à diverses dimensions associées à l'intervention éducative (didactiques, pédagogiques et disciplinaires);
- L'analyse des pratiques (conditions et processus d'enseignement-apprentissage) des étudiants en formation initiale, d'intervenants novices en période d'insertion professionnelle et celles d'intervenants expérimentés (enseignement, entraînement, etc.) ayant développé des pratiques pédagogiques en vue d'en dégager des constats et de favoriser des transferts en formation initiale dans divers milieux de la pratique professionnelle et l'exercice de la profession;
- Le développement et l'expérimentation des modèles de formation pour les formateurs universitaires (inclut l'ensemble des personnes qui interviennent auprès des personnes à « former ») qui soient cohérents à l'exercice de la profession, autant en formation initiale, aux études avancées que pour des activités de perfectionnement, et ce, pour les intervenants en exercice dans des démarches d'accompagnement avec des gens « expérimentés » et de formation à la supervision pédagogique.

1.8.2. Kinésiologie, santé et vieillissement (KSV)

Avec les professeures Isabelle Dionne et Eléonor Riesco et les professeurs Pierre Boulay, Martin Brochu et Eric Goulet.

- Les sujets étudiés sont l'impact de l'âge sur la composition corporelle, le métabolisme énergétique et des substrats, ainsi que les modalités de réadaptation physique et d'exercice physique sur la santé des personnes âgées. Certains thèmes plus précis comme la perte de poids, la sarcopénie, l'inflammation, l'impact de la ménopause et la téléadaptation sont abordés.
- Ces recherches sont menées au Centre de recherche sur le vieillissement de Sherbrooke auprès de la population des personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie présentant des problèmes de santé reliés au vieillissement et à la sédentarité.

Thèmes et méthodologies de recherche :

- Composition corporelle par absorptiométrie biphotonique à rayons X (DXA), obésité, distribution du tissu adipeux, balance énergétique (activité physique et nutrition), facteurs de risque des maladies cardiovasculaires, du diabète de type 2 et des incapacités physiques;
- Métabolisme du glucose par tomographie d'émission de positrons (TEP scan), métabolisme protéique par clamp protéique, résistance à l'insuline, protéines de signalisation intracellulaire, voie de signalisation à l'insuline, biopsie musculaire;
- Suppléments alimentaires;
- Entraînement aérobie, en musculation, entraînements par intervalles;
- Hydratation, déshydratation, hyperthermie, méta-analyse;
- Actimétrie, réadaptation, télésanté.

1.8.3. Neuromécanique et ergonomie (NERG)

Avec la professeure Marie-Eve Major et les professeurs Félix Berrigan, Pierre-Michel Bernier, Alain Delisle et Denis Gagnon.

Les sujets d'étude portent sur :

- la prévention des troubles musculosquelettiques liés au travail.
- la neurophysiologie du contrôle et de l'apprentissage du mouvement.
- la modélisation musculosquelettique individualisée.
- la sensibilité et la spécificité des mesures neuromécaniques.
- l'étude des fonctions cérébrales par neuro-imagerie.
- l'analyse détaillée de l'effort musculaire, l'adaptabilité des mécanismes posturaux.

2. PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS EN MATIÈRE DE POURSUITE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES AU TROISIÈME CYCLE

(après avoir complété ce programme de maîtrise)

[Doctorat en sciences de l'activité physique](#)

Responsabilité : Faculté des sciences de l'activité physique
Personne à contacter : Professeur Eric Goulet, directeur du programme de doctorat
Pour informations : 819 821-8000 poste 62728
Eric.Goulet@USherbrooke.ca

3. MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL DE LA FASAP HABILITÉS À DIRIGER DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DANS CE PROGRAMME DE MAÎTRISE

Important :

L'étudiante ou l'étudiant a la **responsabilité de se trouver une personne membre du corps professoral** de la FASAP pour diriger son programme d'études dont ses productions intermédiaires (contexte théorique et méthodologie de recherche du projet) et de fin d'études (mémoire).

<https://www.usherbrooke.ca/fasap/personnel/professeurs/>)

Pour un programme d'études de cheminement de type recherche, la responsabilité précitée doit être assumée avant de déposer une demande d'admission puisque cela constitue une condition d'encadrement préalable à l'admission.

4. CALENDRIER EN VIGUEUR À LA FASAP APPLICABLE À CE PROGRAMME

Veuillez consulter le [calendrier facultaire](#) pour connaître les dates limites importantes : inscription, retrait d'activité(s) pédagogique(s), abandon(s), semaine de relâche, début et fin de session.

5. SERVICES OFFERTS À LA FASAP

5.1. SERVICES INFORMATIQUES

Veillez noter que deux techniciens en systèmes ordinés offrent du soutien technique pour gérer les défauts des équipements de la FASAP. Si vous constatez un bris, veuillez s'il vous plaît en aviser les techniciens (poste 65456 ou local A8-223; support.fasap@usherbrooke.ca). Pour une assistance technique en lien avec l'utilisation d'un logiciel, se référer à la Clé multimédia ou au [Carrefour de l'information](#). Pour la location de matériel audiovisuel à des fins pédagogiques, vous devez faire une demande de réservation au Service de soutien technique à la formation (local A2-272).

5.2. CRÉDITS D'IMPRESSION ET POSTES INFORMATIQUES

Pour vous procurer des crédits d'impression, vous devrez utiliser le système SIMUS. Vous aurez besoin de votre CIP et mot de passe habituel. Vous pourrez numériser (couleurs), photocopier et imprimer (noir et blanc).

La bibliothèque de droit (local A9-312) et le Carrefour de l'information sont deux alternatives intéressantes pour l'utilisation de postes informatiques et du service d'impression. Pour la bibliothèque de droit, les postes informatiques se trouvent directement à l'entrée de celle-ci et permettent l'impression sur les deux photocopieurs qui se trouvent à proximité. L'accès aux photocopieurs à partir de votre portable se fait par le biais du [Service d'impression mobile SIMUS](#). Vous aurez besoin de votre CIP et mot de passe habituel pour vous procurer des crédits d'impression SIMUS. Ceux-ci vous permettront de numériser (couleurs), photocopier et imprimer (noir et blanc). Pour une impression couleur ou pour des services spécialisés tels que reliure, boudinage, etc., vous devez vous diriger vers Photadme (local A8-151). Pour l'accès aux logiciels spécialisés de la FASAP, vous pouvez utiliser le service de [postes de travail virtuel](#). Divers services vous sont aussi offerts au [Carrefour de l'information](#).

5.3. BUREAUX DE TRAVAIL

Vous pouvez demander un bureau de travail dans un des deux locaux réservés aux étudiantes et aux étudiants de maîtrise : local A8-227 (pour celles et ceux dans la concentration IEAPS) et local A8-321 pour celles et ceux des deux autres concentrations (KSV et NERG). La demande de bureau doit être faite au secrétariat administratif par courriel : secretariat.fasap@usherbrooke.ca pour le local A8-321 et auprès d'une ou d'un membre du corps professoral responsable du laboratoire d'intervention éducative en activité physique et santé pour le local A8-227.

5.4. SALON DES ÉTUDIANTS GRADUÉS

Le local A8-331, aussi appelé salle de séminaires, sert de salon pour les étudiantes graduées et les étudiants gradués. Vous y trouverez un réfrigérateur, un micro-ondes, une cafetière, des divans, etc.

5.5. MESURES D'ACCOMMODEMENT

L'Université de Sherbrooke veille à éliminer toute forme de discrimination dans l'évaluation des demandes d'admission. Également, la FASAP soutient les étudiants et les étudiants en situation de handicap.

Pour obtenir une mesure adaptative, dans un premier temps, il faut vous adresser au [Programme d'intégration](#). Par la suite, il faudra rencontrer la coordonnatrice académique, madame Catherine Lestage (local A8-204), pour mettre en place les mesures appropriées.

Le site de la FASAP permet d'accéder à différentes informations, dont les calendriers des trimestres et les horaires des activités pédagogiques. Il faut sélectionner l'onglet « [Étudiants](#) » du site.

De plus, vous pouvez trouver de la documentation relative à une activité pédagogique en particulier sur la plateforme *Moodle* de l'Université de Sherbrooke (par exemple, les présentations *PowerPoint*).

6. COMITÉS FACULTAIRES PERTINENTS POUR LA MAÎTRISE

6.1. COMITÉ DE PROGRAMME

[Règlement des études de l'Université de Sherbrooke](#), articles 8.3.1 Comité de programme, 8.3.1.1 Mandat et 8.3.1.2 Composition.

6.1.1. Membres de ce comité pour l'année 2020-2021

Pierre-Michel Bernier, professeur agrégé et directeur du programme de maîtrise

Pierre Boulay, professeur agrégé

Eric Goulet, professeur agrégé et directeur du programme de doctorat

Jean Hamel, adjoint au décanat, au vice-décanat et aux responsables de programme

Martin Roy, professeur titulaire

N. B. Les trois postes de représentation étudiante (un poste par concentration) sont comblés au début du trimestre d'automne suite à un appel de candidatures étudiantes.

6.2. COMITÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES :

[Règlement des études de l'Université de Sherbrooke](#), articles 8.3.2 Comité des études de 1^{er} cycle ou des études supérieures et 8.3.2.1 Mandat.

6.2.1. Membres de ce comité pour l'année 2020-2021 :

Pierre-Michel Bernier, professeur agrégé et directeur du programme de maîtrise

Alain Delisle, professeur titulaire, vice-doyen et directeur du programme de DESS de 2^e cycle en exercices thérapeutiques

Jean-François Desbiens, professeur titulaire

Eric Goulet, professeur agrégé et directeur du programme de doctorat

Jean Hamel, adjoint au décanat, au vice-décanat et aux responsables de programme

Marie-Eve Major, professeure agrégée

Pascale Morin, professeure agrégée

Brigitte Séguin, secrétaire de faculté (sur invitation)

7. FOIRE AUX QUESTIONS

- a) **En moyenne, quelle est la durée totale de temps requis pour compléter un parcours de formation d'un programme de maîtrise à la Faculté des sciences de l'activité physique (FASAP)?**

La durée optimale de temps est de six (6) trimestres consécutifs, soit une période de deux (2) ans. Néanmoins, pour le cheminement de type recherche, l'étudiante ou l'étudiant dispose d'un maximum de quatre (4) ans (12 trimestres) pour compléter sa maîtrise sans quoi, il peut y avoir exclusion du programme. En bref, l'engagement étudiant est une condition importante.

- b) **Quels sont les principaux éléments qui distinguent le cheminement de type recherche par rapport à celui de type cours?**

Même si le nombre de crédits accordés est le même dans chacun des deux cheminements soit quarante-cinq (45) crédits, le **cheminement de type recherche** se destine à une clientèle étudiante d'abord intéressée à développer sa connaissance du processus de la recherche, notamment par la production d'un mémoire de dix-huit (18) ou de vingt-quatre (24) crédits selon la concentration choisie, mais également, par la suite, à possiblement poursuivre des études de doctorat.

Le **cheminement de type cours** est plus approprié pour une personne qui désire améliorer sa pratique professionnelle, voire innover, avec la production d'un essai de six (6) ou de huit (8) crédits selon la concentration choisie.

- c) **Est-ce que l'offre trimestrielle des activités pédagogiques est possible selon un horaire de cours pendant la journée ou selon un horaire qui pourrait comporter des cours en soirée?**

Mis à part les activités pédagogiques tutorales, les activités pédagogiques comportant des groupes-cours sont offertes selon un horaire de cours pendant la journée durant les trimestres d'automne et d'hiver.

- d) **Est-il possible de commencer le programme de maîtrise en cheminement de type recherche à la FASAP lors du trimestre d'hiver ou d'été?**

Oui, dans les deux cas pour le cheminement de type recherche, mais l'offre trimestrielle de certaines activités pédagogiques obligatoires varie selon chaque trimestre de l'année. La figure 1 du présent guide présente cette offre trimestrielle des activités pédagogiques du programme.

- e) **Est-il possible de m'inscrire dans le cheminement de type recherche à temps partiel?**

L'inscription à temps partiel n'est pas possible à la FASAP pour le cheminement du programme de type recherche.

f) Puis-je déposer ma demande d'admission en cheminement de type recherche sans avoir préalablement trouvé une directrice de recherche ou un directeur de recherche parmi les membres du corps professoral de la FASAP?

Conformément à l'article 2.2.2 du [Règlement complémentaire de la FASAP](#), la responsabilité de se trouver une direction de recherche incombe à l'étudiante ou à l'étudiant avant de déposer une demande d'admission pour le cheminement de type recherche.

g) Y a-t-il des bourses institutionnelles et facultaires disponibles pour le programme de maîtrise en sciences de l'activité physique?

D'abord, en ce qui concerne les bourses à la FASAP, chaque étudiante inscrite et chaque étudiant inscrit **dans le programme avec cheminement de type recherche** reçoit une bourse de progression de 3 000 \$ (1 000 \$ après l'inscription¹, 1 000 \$ après la présentation dans le cadre de l'activité pédagogique EPK815 et 1 000 \$ après le dépôt initial du mémoire) pourvu qu'elle ou qu'il maintienne une moyenne cumulative d'au moins 3,3 /4,3.

À cet égard, votre directrice de recherche ou votre directeur de recherche constitue une très bonne source d'informations dans un premier temps.

Également, le vice-doyen de la FASAP peut vous aider dans vos démarches de financement.

Pour consulter les calendriers des bourses offertes par la FASAP ou des principales bourses de recherche :

<https://www.usherbrooke.ca/fasap/bourses/informations-generales/>

Finalement, pour connaître les autres opportunités de financement au niveau des études supérieures :

<https://www.usherbrooke.ca/etudes-superieures/financement/>

h) Dois-je toujours m'inscrire à chaque activité pédagogique même si c'est une activité pédagogique tutorale?

Oui, vous devez vous inscrire dans le cas de chaque activité pédagogique du programme de maîtrise, et ce, même si c'est une activité tutorale (activité d'enseignement individualisé). Pour ce faire, le formulaire « Inscription à une activité pédagogique tutorale » est situé sur la plateforme Gestform et accessible par le biais du portail étudiant.

Également, dans le cas où une activité pédagogique a **déjà** été inscrite lors d'un trimestre d'études **antérieur**, mais n'est toujours pas présentement complétée lors du trimestre suivant, vous n'avez pas à l'inscrire une deuxième fois.

¹ Ce premier versement ne sera effectué qu'après la date d'abandon sans remboursement (15 novembre, 15 mars, 8 juillet), date à laquelle s'ajoutera alors un délai administratif normal de quelques semaines pour pouvoir effectuer le paiement par dépôt direct.

i) Vers la fin du parcours de formation du programme de maîtrise, à partir de quand précisément s'appliquent les frais de scolarité réduits?

C'est applicable **uniquement** une fois que le dépôt initial du mémoire aura été formellement effectué et à une date située **avant la date limite de modification du trimestre d'études en cours.**

Le dépôt initial du mémoire doit être effectué selon les procédures présentées dans ce guide dans la section 1.6.

Une fois cette importante étape du parcours de formation franchie, le statut de l'étudiante ou de l'étudiant est alors placé en mode évaluation. Des frais de scolarité réduits s'appliquent donc, mais uniquement à partir de ce moment-là.

Dans ce contexte bien particulier, chaque étudiante ou chaque étudiant **n'a cependant droit qu'à un seul trimestre placé en mode évaluation.** Advenant le cas où l'étudiante n'est pas prête ou l'étudiant n'est pas prêt à effectuer son dépôt final avant la fin de son trimestre d'évaluation, sa situation l'oblige conséquemment à retourner en trimestre de rédaction et la réduction des frais de scolarité ne s'applique donc plus.

j) Dois-je nécessairement m'inscrire consécutivement chaque trimestre d'études (automne, hiver, été) donc sans interruption pendant tout le parcours de formation du programme de maîtrise?

Non, mais si vous souhaitez interrompre vos études, le formulaire « Interruption des études ou abandon du programme », situé sur la plateforme Gestform et accessible par le biais du portail étudiant, doit être complété.

De plus, votre direction de recherche **doit préalablement être informée** de cette intention.

Finalement, vous ne pouvez recourir aux services de votre direction de recherche au cours d'un trimestre pendant lequel vos études sont suspendues.

k) Puis-je demander un délai pour pouvoir compléter une activité pédagogique?

Oui dans la mesure où le [formulaire facultaire de demande de délai](#) est rempli puis déposé au secrétariat des études de la FASAP (local A8-205).

l) Est-il possible de faire un examen avant la date prévue dans le plan d'une activité pédagogique?

En aucun temps il n'est possible de faire un examen avant la date formellement prévue. En cas d'absence à une évaluation, l'étudiante ou l'étudiant doit en aviser dès que possible la secrétaire de faculté dont les coordonnées apparaissent à la fin de cette Foire aux questions.

Défaut de se soumettre à une évaluation

Se référant à la date prévue de l'examen oral ou écrit, cinq (5) jours ouvrables sont accordés à l'étudiante ou à l'étudiant après cette date afin de lui permettre de justifier son défaut à se soumettre à une telle évaluation à la secrétaire de faculté dans la mesure où elle ou il pourra y donner suite personnellement selon son état de santé, et ce, par écrit ou encore verbalement ou même par l'intermédiaire d'une autre personne mandataire.

Pour toute autre question jugée pertinente **relative au contenu du programme de maîtrise et aux trois grilles de conception du parcours de formation** (cheminement de type recherche dans chacune des trois concentrations du programme proposées), par exemple, pour les activités pédagogiques et la qualité de l'enseignement :

Directeur du programme de maîtrise :

Professeur Pierre-Michel Bernier, Ph. D.
Université de Sherbrooke
2500, boulevard de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
Faculté des sciences de l'activité physique, local A8-308
Tél. : 819 821-8000, poste 62731 – Télécopieur : 819 821-7970
Pierre-Michel.Bernier@USherbrooke.ca

Pour toute autre question jugée pertinente **relative au processus d'admission, d'inscription et à la reconnaissance des acquis** :

Secrétaire de faculté :

Madame Brigitte Séguin M. Sc.
Université de Sherbrooke
2500, boulevard de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
Faculté des sciences de l'activité physique, local A8-207
Tél. : 819 821-8000, poste 63723 – Télécopieur : 819 821-7970
Brigitte.Seguin@USherbrooke.ca

INDEX

[Activités pédagogiques du programme](#)

[Bourses d'études](#)

[Calendrier du programme en 2020-2021](#)

[Comité de programme](#)

[Comité des études supérieures](#)

[Corps professoral](#)

[Créneaux de recherche](#)

[Débouchés en matière d'études de doctorat](#)

[Direction du programme de maîtrise](#)

[Foire aux questions](#)

[Grilles de conception du parcours de formation](#)

[Programme de maîtrise](#)

ANNEXE 1

LES POLITIQUES, NORMES, DIRECTIVES, PROCÉDURES ET RÈGLEMENTS :

Politiques en vigueur à l'Université de Sherbrooke et notamment :

- 2500-006 [Politique générale d'admission](#)
- 2500-011 [Protection de la propriété intellectuelle des étudiantes et des étudiants et des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Sherbrooke](#)
- 2500-016 [Politique linguistique](#)
- 2500-021 [Politique sur l'intégrité en recherche et sur les conflits d'intérêts](#)
- 2500-028 [Politique en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains](#)
- 2500-036 [Politique de sécurité de l'information](#)

Règlements en vigueur à l'Université de Sherbrooke et notamment :

- 2575-009 [Règlement des études](#), dont les [informations relatives au plagiat,² et autres délits](#)

Directives, normes et procédures en vigueur à l'Université de Sherbrooke et notamment :

- 2600-025 [Directive relative au dépôt des productions de fin d'études](#)
- 2600-063 [Directive relative à l'utilisation, à la gestion et à la sécurité des actifs informationnels](#)

Autres documents pertinents à consulter tout au long du parcours de formation :

- [Guide de présentation des documents écrits pour les travaux, essais, mémoires \(...\)](#)
- [Règlement complémentaire des études](#)

² Informations relatives au plagiat dans le [plan d'activité pédagogique type](#)

ANNEXE 2

**GRILLES DE CONCEPTION DU PARCOURS DE FORMATION POUR LE CHEMINEMENT DE TYPE RECHERCHE
SELON LA CONCENTRATION CHOISIE**

Grille de conception du parcours de formation
Programme de maîtrise en sciences de l'activité physique
Concentration : intervention éducative en activité physique et santé

Années							
Trimestres							
Activités pédagogiques							Crédits
Obligatoire (tronc commun) EPK 804							3
Obligatoire à option (cheminement) EPK 826 ou EPK 827							3
Obligatoires (cheminement) EPK 807 - EPK 815 - EPK 816 - EPK 870 – EPK 892							24
Au choix (cheminement) EPK 810 - 811 - 833 - 834 - 840 – 841 - 845 EPK 856 - 857 - 858 - 859 – 871 - 872							15
Total des crédits							45

N. B. – Pour un trimestre d'études à la maîtrise, une charge de travail raisonnable correspond à l'équivalent de 9 à 15 crédits, la norme étant d'environ 12 crédits.

*** OBLIGATOIRE** (Tronc commun) : **3 crédits**

EPK 804 [Méthodes d'investigation](#) (3 cr.)

*** À OPTION** (cheminement) : **3 crédits**

EPK 826 [Méthodes qualitatives de recherche](#) (3 cr.)

EPK 827 [Méthodes statistiques](#) (3 cr.)

*** OBLIGATOIRES** (cheminement) : **24 crédits**

EPK 807 [Mémoire](#) (18 cr.)

EPK 815 [Contexte théorique et méthodologique](#) (1 cr.)

EPK 816 [Présentation finale du mémoire](#) (1 cr.)

EPK 870 [Séminaire en intervention en activité physique](#) (3 cr.)

EPK 892 [Problématique d'une recherche](#) (1 cr.)

*** AU CHOIX** (cheminement) : **15 crédits**

EPK 810 [Activité d'application I](#) (3 cr.)

EPK 811 [Activité d'intégration I](#) (3 cr.)

EPK 833 [Supervision en activité physique](#) (3 cr.)

EPK 834 [Individualisation de l'intervention en activité physique](#) (3 cr.)

EPK 845 [Aspects nutritionnels en activité physique](#) (3 cr.)

EPK 856 [Lectures dirigées](#) (3 cr.)

EPK 857 [Activité d'application II](#) (3 cr.)

EPK 858 [Activité d'intégration II](#) (3 cr.)

EPK 859 [Projet d'étude individuel](#) (3 cr.)

EPK 871 [Intervention en activité physique](#) (3 cr.)

EPK 872 [Apprendre en situation d'activité physique](#) (3 cr.)

Toute autre activité pédagogique hors FASAP **sur recommandation initiale de la directrice ou directeur de maîtrise avec l'approbation préalable du directeur du programme de maîtrise.**

Étudiante/Étudiant : _____ Matricule : _____ Direction de recherche : _____

Grille de conception du parcours de formation
Programme de maîtrise en sciences de l'activité physique
Concentration : kinésiologie, santé et vieillissement

Années							
Trimestres							
Activités pédagogiques							Crédits
Obligatoire (tronc commun) EPK 804							3
Obligatoires (cheminement) EPK 808 - 809 - 815 - 816 – 817 - 827 EPK 861 - 862 - 863 - 864 – 865							39
Au choix (cheminement) EPK 810 - 811 - 856 – 857 – 858 - 859							3
Total des crédits							45

N. B. – Pour un trimestre d'études à la maîtrise, une charge de travail raisonnable correspond à l'équivalent de 9 à 15 crédits, la norme étant d'environ 12 crédits.

* **OBLIGATOIRE** (Tronc commun) : **3 crédits**

EPK 804 [Méthodes d'investigation](#) (3 cr.)

* **OBLIGATOIRES** (cheminement) : **39 crédits**

EPK 808 [Séminaire de lecture I](#) (2 cr.)

EPK 809 [Séminaire de lecture II](#) (2 cr.)

EPK 815 [Contexte théorique et méthodologie](#) (1 cr.)

EPK 816 [Présentation finale du mémoire](#) (1 cr.)

EPK 817 [Mémoire](#) (24 cr.)

EPK 827 [Méthodes statistiques](#) (3 cr.)

EPK 861 [Méthodologie évaluative en vieillissement](#) (2 cr.)

EPK 862 [Vieillissement du système endocrinien](#) (1 cr.)

EPK 863 [Vieillissement du système cardiorespiratoire](#) (1 cr.)

EPK 864 [Vieillissement du système nerveux](#) (1 cr.)

EPK 865 [Vieillissement du système musculosquelettique](#) (1 cr.)

* **AU CHOIX** (cheminement) : **3 crédits**

EPK 810 [Activité d'application I](#) (3 cr.)

EPK 811 [Activité d'intégration I](#) (3 cr.)

EPK 856 [Lectures dirigées](#) (3 cr.)

EPK 857 [Activité d'application II](#) (3 cr.)

EPK 858 [Activité d'intégration II](#) (3 cr.)

EPK 859 [Projet d'étude individuel](#) (3 cr.)

Toute autre activité pédagogique hors FASAP **sur recommandation initiale de directrice ou du directeur de maîtrise avec l'approbation préalable du directeur du programme de maîtrise.**

Étudiante/Étudiant : _____ Matricule : _____ Direction de recherche : _____

Grille de conception du parcours de formation
Programme de maîtrise en sciences de l'activité physique
Concentration : neuromécanique et ergonomie

Années							
Trimestres							
Activités pédagogiques							Crédits
Obligatoire (tronc commun) EPK 804							3
Obligatoires à option (cheminement)							6
EPK 823 – 880 - 881 – 882 - 883 - 884 - 885							
Obligatoires (cheminement)							33
EPK 808 - 809 - 815 – 816 - 817 – 827							
Au choix (cheminement)							3
Total des crédits							45

N. B. – Pour un trimestre d'études à la maîtrise, une charge de travail raisonnable correspond à l'équivalent de 9 à 15 crédits, la norme étant d'environ 12 crédits.

*** OBLIGATOIRE (Tronc commun) : 3 crédits**

EPK 804 [Méthodes d'investigation](#) (3 cr.)

*** À OPTION (cheminement) : 6 crédits**

EPK 823 [Électromyographie; force et fatigue musculaire](#) (3 cr.)

EPK 880 [Neuromécanique](#) (3 cr.)

EPK 881 [Biomécanique du mouvement humain](#) (3 cr.)

EPK 882 [Traitement et visualisation de données](#) (3 cr.)

EPK 883 [Analyse de postes de travail](#) (3 cr.)

EPK 884 [Modélisation neuromusculosquelettique](#) (3 cr.)

EPK 885 [Contrôle sensorimoteur](#) (3 cr.)

*** OBLIGATOIRES (cheminement) : 33 crédits**

EPK 808 [Séminaire de lecture I](#) (2 cr.)

EPK 809 [Séminaire de lecture II](#) (2 cr.)

EPK 815 [Contexte théo. et métho.](#) (1 cr.)

EPK 816 [Présentation finale du mémoire](#) (1 cr.) _____

EPK 817 [Mémoire](#) (24 cr.)

EPK 827 [Méthodes statistiques](#) (3 cr.)

*** AU CHOIX (cheminement) : 3 crédits**

EPK 810 [Activité d'application I](#) (3 cr.)

EPK 811 [Activité d'intégration I](#) (3 cr.)

EPK 856 [Lecture dirigées](#) (3 cr.)

EPK 857 [Activité d'application II](#) (3 cr.)

EPK 858 [Activité d'intégration II](#) (3 cr.)

EPK 859 [Projet d'étude individuel](#) (3 cr.)

Toute autre activité pédagogique hors FASAP sur recommandation initiale de la direction de la maîtrise.
l'approbation préalable du directeur du programme de maîtrise.

Étudiante/Étudiant : _____ Matricule : _____ Direction de recherche : _____

ANNEXE 3

PLAN D'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE D'UN MÉMOIRE

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
DÉPARTEMENT DE KINANTHROPOLOGIE

PLAN D'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Titre de l'activité pédagogique : Mémoire

Sigle de l'activité pédagogique (selon la concentration) :

EPK 807 pour la concentration *Intervention éducative en activité physique et santé* (IEAPS)

EPK 817 pour la concentration *Kinésiologie, santé et vieillissement* (KSV)

EPK 817 pour la concentration *Neuromécanique et ergonomie* (NERG)

Nombre de crédits : 18 en IEAPS, 24 en KSV et en NERG

Activité pédagogique préalable (concentration IEAPS seulement) :

EPK 870 Séminaire en intervention en activité physique

Programme : Maîtrise en sciences de l'activité physique

Cheminement : Type recherche

Responsable de l'activité pédagogique : Direction de recherche

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

1.1 CIBLE DE FORMATION

- Démontrer sa capacité de produire une réflexion écrite articulée sur une problématique relevant de l'activité physique et sportive et/ou de l'intervention dans ce domaine.

1.2 CONTENU

- Rédaction d'un essai documenté témoignant d'un effort de synthèse et d'organisation des connaissances. Cet essai peut prendre la forme d'une réflexion critique sur un thème particulier, d'une analyse critique autour de questions dégagées par rapport à une problématique définie, d'une recherche exploratoire touchant un contexte ou une clientèle clairement identifiée, etc.

2. LIENS AVEC LES AUTRES ACTIVITÉS DE FORMATION DU PROGRAMME

L'essai constitue la production de fin d'études d'un parcours de formation dans un cheminement de type cours et s'inscrit dans la foulée des activités pédagogiques du programme.

3. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Comme cette activité pédagogique se situe en fin de parcours de formation, l'atteinte de ses objectifs d'apprentissage est intimement liée à l'atteinte des [objectifs généraux et spécifiques du programme de maîtrise](#) pour un cheminement de type cours.

4. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

De par la nature de cet ouvrage de réflexion, l'étudiante ou l'étudiant et sa direction des travaux doivent obtenir l'approbation requise en matière d'éthique lorsque l'objet d'études de l'essai requiert des sujets humains.

L'obtention de cette approbation facultaire est préalable au début des travaux et est délivrée par la personne qui dirige le programme de maîtrise.

N. B. Le certificat d'éthique obtenu doit être annexé à l'essai lors du dépôt final.

Même si la production de l'essai est régie par des normes de présentation, il convient que des modalités de fonctionnement et de collaboration soient définies entre la direction des travaux et l'étudiante ou l'étudiant pour toute la période de rédaction. Ceci peut déjà avoir été fait lors de l'établissement du plan de formation ou encore à partir de maintenant.

Le dépôt initial de même que le dépôt final de l'essai s'effectuent selon les modalités prévues dans le [Règlement facultaire des études supérieures](#) notamment aux articles 3.1.2 pour le dépôt initial et 3.2.2 pour le dépôt final. Le [guide étudiant pour le cheminement de type recherche](#) peut aussi être consulté à ce sujet.

Si conjointement désirée par l'étudiante ou l'étudiant et sa direction des travaux, une présentation publique de l'essai est toujours possible après le dépôt initial une fois que les deux membres du jury ont complété l'évaluation de l'essai.

5. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Une fois le dépôt initial effectué par l'étudiante ou l'étudiant, l'essai est évalué par un jury composé de :

1. La personne membre du corps professoral de la Faculté des sciences de l'activité physique (FASAP) qui dirige le parcours de formation (direction d'essai) de cette étudiante ou de cet étudiant;
2. Une deuxième personne membre interne ou externe à la FASAP préalablement approuvée par la direction du programme.

La constitution de ce jury doit préalablement être approuvée par la direction du programme. Cette obligation d'approbation réfère à [3.1.3.4 Direction des productions intermédiaires et de fin d'études](#) du *Règlement des études* (Règlement 2575-00) et au [guide étudiant pour le cheminement de type recherche](#).

Même s'il n'y a pas de présentation publique, la période accordée aux deux membres du jury est identique à celle accordée pour un mémoire soit vingt (20) jours ouvrables pour remettre leur évaluation et demande de corrections mineures ou majeures, s'il y a lieu. Si la période d'évaluation comprend la période des fêtes, le délai est de trente (30) jours ouvrables et de quarante (40) jours ouvrables pendant la période estivale de vacances annuelles. L'évaluation de l'essai s'effectue à l'aide du [formulaire facultaire Évaluation de l'essai](#).

Au plus tard huit (8) semaines après la réception du dernier rapport d'évaluation, le jury attribue la mention « R » pour réussite ou « E » pour échec

Une mention d'excellence accordée par les membres de ce jury permet à l'étudiante ou à l'étudiant d'effectuer le dépôt électronique de son essai sur la plateforme institutionnelle [Savoirs UdeS](#).

Conformément à un paragraphe de [l'article 4.5.1.5 du Règlement des études](#) : « Les activités pédagogiques et les productions évaluées par un jury ne peuvent faire l'objet d'une révision de notes, notamment les productions intermédiaires et de fin d'études et les stages obligatoires. ».

6. QUALITÉ DE LA LANGUE

En matière de connaissance de la langue, la FASAP réfère d'abord au [chapitre 6 du Règlement des études](#) de l'Université de Sherbrooke à titre de dénominateur commun à toutes les facultés puis au [chapitre 6 du Règlement complémentaire des études](#) de la FASAP.

7. DOCUMENTS ET/OU MATÉRIEL OBLIGATOIRES

La présentation de l'essai doit respecter ce que prévoit le [Guide de présentation des documents écrits pour les travaux, essais, mémoires et thèses](#) de la Faculté d'éducation.

Également, des documents relatifs au sujet de l'essai, aux plans du contenu et de la forme, seront proposés par la direction des travaux et/ou par une autre personne membre du jury.

8. CONSENTEMENT ENTRE LES PARTIES

Le plan de formation en vigueur pour le programme de maîtrise formalise un tel consentement. Ratifié en début de parcours entre la directrice ou le directeur d'essai et l'étudiante ou l'étudiant, le plan de formation personnalise avec précision les principaux éléments nécessaires à la réalisation de la formation et, de ce fait, le cadre de réalisation de l'essai.

9. LUTTE ANTI-PLAGIAT – DOCUMENT D'INFORMATION DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille! Nous vous référons au document adopté par le conseil universitaire de l'Université de Sherbrooke le 6 juin 2012 afin de bien comprendre la notion de « plagiat » et de vous éviter des sanctions en fonction du chapitre 9 du *Règlement sur les études* (Règlement 2575-009).



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du *Règlement des études* (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources